

ARTICLE

AUGUST & DEBOUZY CONSEILLE AIR FRANCE DANS LA CRÉATION DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE AIR CÔTE D'IVOIRE

| 25/06/12 |

Le cabinet August & Debouzy a conseillé Air France dans le cadre de la création de la nouvelle compagnie aérienne Air Côte d'Ivoire, dédiée au transport de passagers et de marchandises en Afrique de l'Ouest et Centrale, mais aussi à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

Le lancement de cette compagnie permettra de développer des coopérations avec les compagnies aériennes Air Burkina et Air Mali dont l'actionnaire principal est le fonds Aga Khan pour le Développement Economique. La nouvelle compagnie Air Côte d'Ivoire a pour objet de développer une plateforme à l'aéroport d'Abidjan desservant des vols domestiques et régionaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale.

La création de Air Côte d'Ivoire est le résultat d'un partenariat signé le 15 mai dernier entre l'Etat Ivoirien, représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances, le groupe Air France et le fonds Aga Khan pour le Développement Economique (AKFED, agence de développement économique du réseau Aga Khan pour le développement (AKDN)).

Le capital de la société Air Côte d'Ivoire est détenu à 65% par l'Etat, à 20% par Air France Finance et à 15% par le fonds Aga Khan pour le Développement Economique.

Les premiers vols commerciaux sont programmés pour l'été 2012.

Air France Finance était conseillée par les avocats du cabinet August & Debouzy, notamment Charles Alluaume, counsel et Cédric Leroyer du département corporate.

